

L'an deux mil douze, le vingt huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, , Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrangé, M. Sicard, Mme Bouyer.

Était excusé : M. Lafréchoux

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Bernard MARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2012/0601 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section C n° 10 « Vergné »
- Section A n° 1277 « La Chauffière »
- Section G n° 425 et 1757 « 20 Route de Limoges »
- Section C n° 987 « Vergné »
- Section C n° 1119 « Les Grands Pâtis »
- Section C n° 1114 et 1098 « Les Grands Pâtis »

2012/0602-01 : TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réalisation d'un chemin piéton dans la zone artisanale « ZAC Des Champs de la Grange » il est nécessaire de poser des barrières afin que les véhicules, hors services d'urgence, ne puisse pas l'emprunter et donne lecture des devis proposer par LACROIX SIGNALISATION et AD PRODUCTION.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Retient le devis de AD PRODUCTION d'un montant de 1 518.73 € TTC correspondant à la fourniture de 3 barrières coulissantes (largeur 3.50m), de 3 cadenas pompier et 3 clés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,
- Dit que la dépense est inscrite en investissement au budget 2012.

2012/0602-02 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS - ÉGLISE

Monsieur le Maire

- fait savoir au Conseil Municipal qu'au cours de la visite de maintenance, Monsieur Michel GOUGEON a constaté que lorsque la petite cloche sonne à la volée, l'ensemble de la charpente beffroi est sérieusement ébranlée et ceci trois fois par jour à chaque angélus, et suggère l'installation d'un appareil statique identique à

celui de la grosse cloche afin de préserver l'état de la charpente et de la maçonnerie.

- Donne lecture du devis d'un montant de 2 738.84 € TTC pour la fourniture et la pose d'un appareil de mise en volée type linéaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Décide de faire exécuter les travaux par Monsieur Michel GOUGEON,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 2 738.84 € TTC,
- Dit que la dépense est inscrite en investissement au budget 2012.

2012/0602-03 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS - CANTINE

Monsieur le Maire donne lecture des devis établis par l'entreprise Philippe GULLON d'un montant de 2 036.79 € TTC, de l'entreprise Guy PETIT d'un montant de 1 931.70 € TTC pour la fourniture et la pose d'une plonge avec robinetterie et de l'entreprise MARQUIS & ROBERT d'un montant de 1 420.85 € TTC pour la fourniture et la pose d'un plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- Décide de faire réaliser les travaux à la cantine scolaire,
- Retient les devis de l'entreprise Guy PETIT d'un montant de 1 931.70 € TTC et de l'entreprise MARQUIS & ROBERT d'un montant de 1 420.85 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.
- Dit que la dépense est inscrite en investissement au budget 2012.

1 abstention : Mme Bouyer Ginette

2012/0603 : SORÉGIES : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES GRAND'RUE ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de l'aménagement de la «Grand'Rue», il est nécessaire d'enfourer les réseaux électriques et téléphoniques et de prévoir la pose de candélabres. Il leur fait part du courrier de SORÉGIES du 29 mai 2012 reçu en mairie donnant l'estimation des travaux d'enfouissement et de l'éclairage public.

Ceux-ci sont estimés à 24 160 € TTC participation de SORÉGIES déduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Donne son accord financier de principe sur la somme estimative de 24 160 € TTC pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la « Grand'Rue » et l'éclairage public.
- Dit que le règlement de la participation communale s'effectuera au vu du décompte définitif.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et signer les documents utiles au bon déroulement de l'opération ;
- Dit que la dépense sera inscrite au budget de la commune 2012.

2012/0604 : FORMATION PERSONNEL COMMUNAL – ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Madame Marie-Christine SIMONNET, Adjoint technique de 2^{ème} classe, a entrepris une démarche de certification par voie de la Validation des Acquis de l'Expérience du CAP Cuisine (Éducation Nationale) et donne lecture du devis d'accompagnement à la VAE d'un montant de 1305 € (net de taxes), établi par INDIGO CONSEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre en charge, sur la base des heures effectuées, les frais des prestations d'accompagnement à la VAE proposées à Madame Marie-Christine SIMONNET dans sa démarche de certification du CAP Cuisine (Éducation Nationale).

2012/0605 : TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEURS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame TALUCIER, Trésorière, n'a pu recouvrer des titres de recettes qu'elle a reçus de la Commune pour l'exercice 2010 pour les raisons suivantes : recherches par huissier infructueuses – pas d'employeur – somme inférieure au seuil des OTD bancaires (130€).

Vu la demande présentée par la Trésorerie de CIVRAY, il est proposé d'admettre en non-valeurs, les taxes et produits irrécouvrables concernant un impayé de location pour un montant total de 60 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'admettre en non valeurs la pièce ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'état des taxes et produits irrécouvrables, pour un montant de 60 €.

Les crédits afférents à la présente dépense seront imputés au chapitre 65, article 6541, du budget de l'exercice en cours.

2012/0606 : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur de la cantine scolaire,

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur a pour objectif de fixer les règles pour la cantine scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la cantine scolaire et tous les documents liés à cette affaire.
- DIT que le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2012/2013 et sera adressé à chaque famille avec le bulletin d'adhésion.

2012/0607 : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE COMMUNALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur de la garderie communale,

CONSIDÉRANT que, dans l'intérêt des usagers et du respect des règles de sécurité, il convient de réglementer le fonctionnement de la garderie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le règlement intérieur de la garderie communale tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la garderie communale et tous les documents liés à cette affaire.
- DIT que le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2012/2013 et sera adressé à chaque famille avec la fiche de renseignements.

2012/0608 : REALISATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en son article 45,
Vu les décrets n° 2006-555 du 17 mai 2006 et n° 2009-500 du 30 avril 2009 qui précisent les conditions d'accessibilité des ERP existants et fixent au 1er janvier 2015 l'échéance pour leur mise en accessibilité,

Vu les décrets n° 2006-1657, et n° 2006-1658 qui prévoient les modalités de mise en œuvre des actions, précisent les prescriptions techniques relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, et fixent la date de fin 2009 pour adopter le PAVE,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application des décrets précités,

Considérant l'obligation faite aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Considérant que la continuité de la chaîne de déplacement entre la voirie, les espaces publics, et les établissements recevant du public doit être assurée avec pour enjeu de fond l'amélioration du confort et de la sécurité de tous,

Considérant l'engagement pris par la commune de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics par groupement de commande à l'échelle intercommunale confié au Syndicat Mixte du Pays Civraisien par délibération en date du 11 mai 2009.

Considérant les propositions de mise en accessibilité à entreprendre, présentées par l'étude livrée par BUREAU VÉRITAS mandaté à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) qui pourra faire l'objet d'une évaluation annuelle, et d'une révision tous les trois ans maximum, voté par le conseil municipal ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

2012/0609 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES PANNEAUX DE RUE ET NUMÉROS

Suite à la dénomination des voies dans la Zone Artisanale et des rues et lieux publics dans les villages de Vergné et Champagné-Lureau, Monsieur le Maire donne lecture des devis établis par LACROIX SIGNALISATION, R.I.C. COLLECTIVITÉS et AD PRODUCTION.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Retient le devis de R.I.C. COLLECTIVITÉS d'un montant de 8 141.34€ TTC, pour la fourniture des plaques de rues et des numéros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- Dit que la dépense est inscrite en investissement au budget 2012.

2012/0610 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TÉLÉPHONES PORTABLES

Au cours de la réunion du 24 mai 2012, le Conseil Municipal a admis le principe d'équiper les employés communaux travaillant à l'extérieur d'un téléphone portable. Deux offres dont parvenues en mairie, celle de ALIPHONE et de TÉLÉPHONE STORE.

Après avoir étudié les propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Retient la proposition de prix de Téléphone Store qui propose un abonnement, chez l'opérateur Coriolis, au prix de 14,80 € TTC par appareil plus 1 € l'appareil lui-même.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et le contrat.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DELAGRANGE signale que depuis la mise en service du bassin tampon, ce qui représente environ un mois, il se dégage des odeurs très désagréables.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les sénateurs (Messieurs Raffarin et Fouché) lui ont proposé une rencontre le 13 juillet à 19 heures en Mairie. Il invite le Conseil à cette rencontre.

INDEX :

2012/0601	DROITS DE PRÉEMPTION	
2012/0602-01	TRAVAUX DE VOIRIE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0602-02	TRAVAUX DE BÂTIMENTS - ÉGLISE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0602-03	TRAVAUX DE BÂTIMENTS - CANTINE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0603	SORÉGIES : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES GRAND'RUE ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0604	FORMATION PERSONNEL COMMUNAL – ACCOMPAGNEMENT A LA VAE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0605	TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEURS	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0606	APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0607	APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE COMMUNALE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0608	REALISATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le

2012/0609	CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES PANNEAUX DE RUE ET NUMÉROS	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0610	CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TÉLÉPHONES PORTABLES	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
QUESTIONS DIVERSES	BASSIN TAMPON SÉNATEURS	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Christian GRIMAUD	
Roland VAILLIER	
Carole BLAIN	
Bernard MARCHAND	
Didier MÉZIL	
Jean-Claude LAFRÉCHOUX	Excusé
Jacky BARRÉ	
Mickaël COLIN	
Francis ROQUET	
Daniel ALLAIN	
Maryvonne DELAGRANGE	
Daniel SICARD	

Ginette BOUYER	
----------------	--